

Alternatives naturelles à l'emploi de sulfites dans les vins

CATEGORIE DE L'ACTION

Recherche / Expérimentation Transfert / Développement Formation

DUREE DE L'ACTION 2 ans **PERIODE DE REALISATION** 03/2017 à 02/2019

ETAT DE L'ACTION

Projet En cours Terminée

VIGNOBLES CONCERNES Tous vignobles Val de Loire

CONTEXTE

L'anhydride sulfureux (SO₂) est l'intrant le plus universellement utilisé en œnologie, et ceci depuis très longtemps. Son spectre d'actions est particulièrement large et son utilisation peu coûteuse. En l'état actuel des connaissances et savoir-faire, sa suppression constituerait une véritable impasse technologique. Au cours du précédent siècle, l'évolution de la réglementation et des pratiques œnologiques s'est traduite par une importante réduction des teneurs en sulfites dans les vins à la consommation. Pour autant, pour des raisons d'hygiène alimentaire et sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, réduire les ajouts et les teneurs finales en sulfites dans les vins reste un impératif.

OBJECTIFS ET CONTENU SYNTHETIQUE

Le projet envisagé propose d'explorer le champ des extraits végétaux comme alternative partielle ou totale aux sulfites dans les vins. Il s'agit de tester, à l'échelle du laboratoire, de nouveaux additifs acceptables sur les plans technique, économique mais aussi sociétal. Ils visent à permettre aux opérateurs vinicoles de s'affranchir autant que possible de l'ajout de sulfites durant le process d'élaboration. In fine, l'objectif est de produire des vins plus sains (souhait des autorités sanitaires) et plus en phase avec les attentes des consommateurs. Ceci est particulièrement attendu dans le cas des vins biologiques.

RESULTATS ACQUIS

-

DOCUMENTS DISPONIBLES

-

ORGANISMES PORTEUR DU PROJET Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) pôle Val de Loire Centre

Interlocuteur F. Charrier (IFV Nantes)

Téléphone 02 40 80 39 49 Courriel frederic.charrier@vignevin.com

ORGANISMES PARTENAIRES

- Iteipmai
- Biolaffort

BUDGET TOTAL

- Montant total 24 mois : 188 919 € HT

DEMANDE DE FINANCEMENT

Période 2017 / 2019 (24 mois)

- Autofinancement IFV : 32 941 €
- Autofinancement Biolaffort : 85 909 €
- InterLoire : 20 000 €
- Conseil Régional Région Pays de la Loire 50 069 €

MOTS-CLES raisins, vins, sulfites, extraits végétaux, microorganisme, oxydation

DATE DE MISE A JOUR Novembre 2016

